



Annulation d'une promesse de vente

Par **joelialgot**, le **18/07/2009** à **18:40**

Bonjour,

j'ai signé une promesse de vente pour acheter l'appartement de ma soeur et tout le monde me disait qu'il était cher alors je me suis renseignée et effectivement elle me le vendait 30 à 40 000 € au dessus du prix (renseignement pris auprès d'une agence immobilière. J'ai donc cherché autre chose et j'ai trouvé du neuf avec des avantages tel que le prêt à 0% et une aide du conseil général.

Je lui ai donc dit que je ne voulais plus acheter son appartement et très en colère elle veut me demander des indemnités.

Merci de m'indiquer mes droits pour une annulation de promesse de vente dans une telle situation.